

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 4 MARS 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-043

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures,
Présents : 48 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés : 18 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 11 après convocation légale en date du 26 février 2026, sous
Votants : 59 la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc PUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Céline CHARRIAUD, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDÉVIGNE, MME Marine NEGRE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 MARS 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 MARS 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par les citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Application Télerecours
Copie de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-043-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE MAISONS TERRITORIALES DE SANTÉ

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard DELPY

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances pour le vote des comptes financiers uniques 2025.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Maisons territoriales de santé fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement.

-Pôle de santé de Saint-Flour : les charges à caractère général sont inférieures à la prévision budgétaire et au compte administratif 2024 en raison notamment d'une moindre consommation conjuguée à une baisse des tarifs d'électricité entre 2024 et 2025 et une baisse de la consommation d'eau.

La subvention du budget général nécessaire pour équilibrer ce service s'établit à 41 698,83 €.

En investissement, des travaux d'extension du bureau du gynécologue et de peinture dans l'ancien bureau de la sage-femme ont été réalisés. Le mobilier du bureau du rhumatologue lui a été racheté.

-Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère : les principales dépenses de fonctionnement concernent l'assurance, la taxe foncière et l'annuité d'emprunt. Les loyers perçus s'établissent à 34 621,28 €.

La participation du budget général pour couvrir le remboursement des annuités d'emprunt, des assurances, des taxes et frais de personnel est de 2 731,95 €.

En investissement, les dernières factures des travaux d'extension ont été réglées et les soldes des subventions DSIL et Région Auvergne Rhône-Alpes, perçues.

-Maison de santé de Pierrefort : Les professionnels de santé (2 médecins, un cabinet infirmier, 2 kinésithérapeutes et une ostéopathe) se sont installés le 1^{er} octobre 2025.

Les charges à caractère général, supérieures à la prévision, s'élèvent à 2 257 €. Elles concernent le solde de l'assurance dommage ouvrage, l'assurance du bâtiment, des charges de maintenance et d'électricité.

La mise en service ayant été retardée, les loyers perçus s'élèvent à 4 500 € au lieu des 10 500 € prévus.

La participation du budget général pour couvrir le remboursement des annuités d'emprunt, des assurances, des taxes et frais de personnel est de 14 947,07 €.

En investissement, les dernières factures de travaux et le solde des subventions Région Auvergne Rhône-Alpes et Conseil départemental à percevoir sont en restes à réaliser.

-Maison pluridisciplinaire de Valuéjols : Les charges à caractère général reflètent le fonctionnement d'une année pleine mais sont inférieures à la prévision. Elles concernent notamment les charges d'électricité, de maintenance, de téléphone. A cela s'ajoute, les charges de personnel pour l'entretien du bâtiment, charges qui feront l'objet de régularisations annuelles avec les occupants. En 2026, viendra s'ajouter la participation aux charges due par la Commune de Valuéjols.

La participation du budget général pour couvrir le remboursement des annuités d'emprunt, des assurances, des taxes et frais de personnel est de 28 255,46 € en 2025.

En investissement, le solde des subventions DSIL, Région Auvergne Rhône-Alpes et DETR ont été perçues et les dernières factures de travaux sont en restes à réaliser.

-Ancien cabinet médical de Valuéjols : Les principales dépenses de fonctionnement concernent l'assurance, la taxe foncière et l'annuité d'emprunt.

En prévision de l'accueil de nouveaux professionnels de santé, divers travaux d'entretien ont été réalisés et le remplacement des radiateurs est en restes à réaliser à hauteur de 4 626 €.

Vu en conseil municipal par délibération n° 015-2020066660-20260304-DELIB2026-043-BF
Date de réception préfecture : 11/03/2026

-Maison de santé de Chaudes-Aigues : En investissement, les 43 943,30 € réalisés comprennent les frais liés à la location du bâtiment modulaire et l'intégration des frais d'études.

Les travaux sont inscrits en restes à réaliser et sont financés par la réalisation d'un emprunt de 88 254 € et une subvention de 50 000 € à percevoir du Conseil départemental

La dette en capital s'élève à 1 093 962,82 € au 31 décembre 2025 contre 1 080 082,66 € au 31 décembre 2024.

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement + 146 904,30 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement - 127 061,78 €

Résultat global définitif de l'exercice 2025 + 19 842,52 €

Pour mémoire, résultat global définitif Exercice 2024 - 38 980,67 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation détaillée du Compte Financier Unique du budget annexe Maisons territoriales de santé annexée à la délibération ;

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe Maisons territoriales de santé ;

Vu le résultat du Compte Financier Unique du budget annexe Maisons territoriales de santé, dressé en collaboration par la Présidente de Saint-Flour Communauté et le Comptable public, arrêté aux montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		123 306,74 €	450 412,09 €		450 412,09 €	123 306,74 €
Opérations de l'exercice	290 591,44 €	314 189,00 €	467 657,38 €	445 954,61 €	758 248,82 €	760 143,61 €
TOTAUX (1)	290 591,44 €	437 495,74 €	918 069,47 €	445 954,61 €	1 208 660,91 €	883 450,35 €
Résultats de clôture		146 904,30 €	- 472 114,86 €		- 325 210,56 €	
Restes à réaliser (2)			148 772,92 €	493 826,00 €	148 772,92 €	493 826,00 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	290 591,44 €	437 495,74 €	1 066 842,39 €	939 780,61 €	1 357 433,83 €	1 377 276,35 €
RESULTATS DEFINITIFS		146 904,30 €	- 127 061,78 €			19 842,52 €

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 18 février 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;**

✚ **PREND CONNAISSANCE du résultat du Compte Financier unique 2025 du budget annexe Maisons territoriales de santé tel que détaillé en annexe de la délibération ;**

✚ **DECIDE D'ARRÊTER le Compte Financier unique 2025 du budget annexe Maisons territoriales de santé aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-043-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

± **AUTORISE** le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

± **DECIDE DE LUI DONNER POUVOIR** pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 59 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

➤ **Budget annexe Maisons territoriales de santé**

Ce budget annexe retrace le fonctionnement des :

- Pôle de santé de Saint-Flour
- Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère (en service depuis septembre 2023)
- Maison de santé de Pierrefort (mise en service en octobre 2025)
- Maison de santé pluridisciplinaire de Valuéjols (en service depuis octobre 2024)
- Ancien cabinet médical de Valuéjols (depuis le 1^{er} janvier 2025)
- Future maison de santé de Chaudes-Aigues

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	150 166,42 €	121 633,00 €	137 697,72 €	121 157,40 €
dont					
	Pôle de santé de St-Flour	120 617,68 €	105 539,72 €	117 300,00 €	103 942,66 €
	Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère	8 051,37 €	3 776,21 €	4 500,00 €	4 367,32 €
	Maison de santé de Pierrefort	14 745,00 €	8 037,98 €	200,00 €	2 257,00 €
	Maison de santé de Valuéjols	6 752,37 €	4 279,09 €	8 200,00 €	6 886,10 €
	Ancien cabinet médical de Valuéjols			7 497,72 €	3 443,33 €
	Maison de santé de Chaudes-Aigues				260,99 €
012	Charges de personnel	28 231,31 €	26 997,44 €	43 600,00 €	43 380,33 €
65	Autres charges de gestion courante		0,13 €	505,00 €	4,31 €
66	Charges financières	16 114,31 €	28 642,99 €	27 300,00 €	26 823,12 €
Dont					
	Pôle de santé de St-Flour	6 441,80 €	6 097,47 €	5 900,00 €	5 747,06 €
	Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère	7 259,74 €	9 656,30 €	8 900,00 €	8 879,42 €
	Maison de santé de Pierrefort	589,78 €	3 523,17 €	3 300,00 €	3 249,72 €
	Maison de santé de Valuéjols	1 822,99 €	9 366,05 €	9 200,00 €	8 946,92 €
67	Charges exceptionnelles			2 000,00 €	
68	Dotations aux amortissements	80 219,21 €	79 637,43 €	196 936,00 €	99 226,28 €
013	Virement à la section d'investissement			158 118,60 €	
	TOTAL DEPENSES	274 731,25 €	256 910,99 €	566 157,32 €	290 591,44 €

Charges à caractère général inférieures au BP 2025 (-16 540 €) et stables par rapport au CA 2024, néanmoins

- **Pôle de santé St-Flour** : baisse des coûts et de la conso EDF et moins de conso d'eau
- **Maison de santé Neuvéglise** : paiement de la taxe foncière principalement et 1100 € de dépenses d'entretien/réparation et d'assurances
- **Maison de santé Pierrefort** : charges de maintenance, fournitures et remboursement de frais de EDF,
- **Maison de santé de Valuéjols** : dépenses supérieures au CA 2024 car fonctionnement sur une année pleine. **Ancien cabinet médical de Valuéjols** : paiement de la taxe foncière et dépenses d'entretien (dont menuiseries, stores et peintures) en prévision de l'accueil de nouveaux professionnels.

Charges de personnel : valorisation du temps de travail des agents de la collectivité, en hausse, dû à la prestation de ménage de la maison de santé de Valuéjols en année pleine (14 000 €) effectuée par un agent de Saint-Flour Communauté et dont une partie sera refacturée à la commune de Valuéjols.

Dotations aux amortissements : 1^{ère} année d'amortissement des biens et subventions de la maison de santé de Neuvéglise. L'amortissement des biens des maisons de santé de Pierrefort, et Valuéjols n'a pas débuté contrairement à la prévision. Poursuite des amortissements du PTS et de l'ancien cabinet de Valuéjols.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
002	Excédent de fonct. reporté	25 978,40 €	53 988,97 €	123 306,74 €	123 306,74 €
13	Amort. des subventions	52 917,00 €	52 917,00 €	129 017,00 €	65 790,47 €
70	Produits des services (charges)	31 679,82 €	29 628,93 €	39 480,00 €	28 151,57 €
Dont	Pôle de santé de St-Flour	31 679,82 €	29 054,38 €	24 500,00 €	25 345,25 €
	Maison de santé de Valuégjols		574,25 €	14 980,00 €	2 806,32 €
72	Immobilisations corporelles			9 500,00 €	
74	Participation du budget général	109 845,86 €	110 715,14 €	117 633,58 €	87 633,31 €
Dont	Pôle de santé de St-Flour	46 569,00 €	34 509,86 €	62 919,00 €	41 698,83 €
	Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère	13 700,58 €	7 608,32 €	6 550,00 €	2 731,95 €
	Maison de santé de Pierrefort	31 103,03 €	32 655,33 €	20 111,12 €	14 947,07 €
	Maison de santé de Valuégjols	20 423,24 €	35 941,63 €	18 600,00 €	28 255,46 €
74	Participation cne de Valuégjols			8 120,00 €	591,19 €
75	Autres produits (loyers)	108 299,14 €	117 264,97 €	133 100,00 €	132 022,46 €
Dont	Pôle de santé de St-Flour	83 709,12 €	80 732,65 €	71 500,00 €	76 286,90 €
	Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère	24 587,74 €	33 224,12 €	34 500,00 €	34 621,28 €
	Maison de santé de Pierrefort			10 500,00 €	4 500,00 €
	Maison de santé de Valuégjols		3 308,20 €	16 600,00 €	16 614,28 €
75	Autres produits (primes CEE)			6 000,00 €	
	TOTAL RECETTES	328 720,22 €	364 515,01 €	566 157,32 €	437 495,74 €
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	+53 988,97 €	+107 604,02 €		+ 146 904,30€

Les produits des services (charges) par :

- sont en baisse au **pôle de santé de Saint-Flour** (départ de 2 médecins (en avril et en juillet) compensé par l'arrivée de 2 nouveaux professionnels en juillet et en août (chirurgien vasculaire et orthophoniste) avec des locaux moins grands et moins de prestations.
- en année pleine à la **maison de santé de Valuégjols**. La participation aux charges par les professionnels, prévue au BP 25, sera régularisée en 2026.

La participation du budget général permet :

- pour le **pôle de santé de Saint-Flour** de financer les déficits liés aux amortissements (pour 23 860 €) et au fonctionnement du service (pour 17 840 €).
- pour les **maisons de santé Neuvéglise, Pierrefort et Valuégjols** de couvrir les charges de fonctionnement du service et le remboursement des annuités d'emprunt déduction faites des loyers.

La participation de la commune de Valuégjols correspond à l'engagement de remboursement des charges lui incombant pour 2024. La convention de mise à disposition des locaux a été signée début 2026 et la facturation des frais, prévue au BP 25, interviendra en 2026.

Les autres produits (loyers) :

- sont maintenus au **pôle de santé de Saint-Flour** (départ de 2 médecins (en avril et en juillet) compensé par l'arrivée de 2 nouveaux professionnels en juillet et en août (chirurgien vasculaire et orthophoniste)
- ont été uniquement perçus sur 3 mois à la **maison de santé de Pierrefort** (au lieu des 7 mois prévus)
- en année pleine pour la **maison de santé de Valuégjols**

Les produits exceptionnels : Les primes CEE prévues pour les travaux de la maison de santé de Valuégjols n'ont pas été versées en 2025.

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2023 + RAR	CA 2024	RAR 2024	BP 2025 Nouveaux crédits	CFU 2025	RAR 2025
001	Solde d'exécution reporté				450 412,09 €	450 412,09 €	
16	Emprunts et cautions	47 454,22 €	73 400,45 €		80 000,00 €	75 550,37 €	
dont	Pôle de santé de St-Flour	19 443,65 €	19 785,40 €		21 650,00 €	21 309,23 €	
	Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère	15 919,38 €	22 000,44 €		24 650,00 €	22 602,70 €	
	Maison de santé Pierrefort	7 300,00 €	12 455,00 €		13 500,00 €	12 455,00 €	
	Maison de santé de Valuéjols	4 791,19 €	19 159,61 €		20 200,00 €	19 183,44 €	
20/21/23	Etudes et Travaux			398 300,12 €	185 821,95	317 758,68 €	148 772,92
dont	Travaux – Op. St-Flour	18 719,09 €	11 138,00 €	980,00 €	30 000,00 €	5 795,55 €	2 780,00 €
	Travaux – Op. Neuvéglise/Truyère	396 174,54 €	28 864,59 €	13 366,28 €	230,00 €	7 757,22 €	
	Travaux – Op. Pierrefort	490 591,60 €	471 362,37 €	294 022,85 €		214 402,12 €	22 992,00 €
	Travaux – Op. Valuéjols	505 613,01 €	321 774,05 €	89 930,99 €		54 418,35 €	15 505,90 €
	Travaux – Op. Ancien cabinet Valuéjols				5 591,95 €		4 626,00 €
	Etudes/travaux – Op. Chaudes-Aigues				150 000,00 €	35 385,44 €	102 869,02 €
13	Amortissement des subventions	52 917,00 €	52 917,00 €		138 517,00 €	65 790,47 €	
041	Opérations patrimoniales	55 434,93 €			8 557,86	8 557,86 €	
	TOTAL DEPENSES	1 566 904,39 €	959 456,46 €	398 300,12 €	863 308,90 €	918 069,47 €	148 772,92 €

Dette en capital au 31/12/2025 : 1 093 962,82 €

Saint-Flour : 322 006,12 € (1 emprunt - terme 2039)
 Valuéjols : 309 768,42 € (5 emprunts – terme entre 2026 et 2043)
 Neuvéglise-sur-Truyère : 231 133,82 € (2 emprunts – terme 2032 pour le bâtiment initial et 2043 pour l'extension)

Pierrefort : 142 800,00€ (2 emprunts – terme 2031 et 2043)
 Chaudes-Aigues : 88 254,46 (1 emprunt – terme 2040)

- ✓ **Pôle de santé Saint-Flour :**
 - Rachat du mobilier de bureau du rhumatologue pour un montant de 818 €
 - Travaux d'extension du bureau du gynécologue et travaux de peinture dans l'ancien bureau de la sage femme : 5 000 €
- ✓ **Maison de santé de Neuvéglise - extension :**
 - Paiement des derniers DGD
 - Travaux d'extension du réseau d'éclairage public pour le parking (4 876 €)
 - Première année d'amortissement du bien et des subventions
- ✓ **Maison de santé de Pierrefort :**
 - Poursuite et fin des travaux avec une mise en service en octobre 2025 - RAR (23 000 €)
- ✓ **Maison de santé de Valuégols :**
 - Paiement des derniers DGD
- ✓ **Ancien cabinet médical de Valuégols :**
 - Poursuite de l'amortissement du bien et des subventions
 - Crédits en RAR pour le réaménagement en vue de l'installation de nouveaux professionnels de santé
- ✓ **Maison de santé de Chaudes-Aigues :**
 - Etudes et travaux pour un montant de 35 400 € (+102 870 € en RAR)

❖ Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2023 + RAR	CA 2024	RAR 2024	BP 2025 Nouveaux crédits	CFU 2025	RAR 2025
001	Solde d'exécution reporté	3 084,51 €	120 738,31 €				
13	Subventions	754 776,58 €	282 111,47 €	726 469,43 €	16 027,13 €	247 465,23 €	493 826,00 €
	Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère	291 273,20 €		132 571,40 €		130 594,87 €	
	Maison de santé de Pierrefort	257 586,38 €	220 534,00 €	488 808,50 €			443 826,00 €
	Maison de santé de Valuéjols	205 917,00 €	61 577,47 €	105 089,53 €	16 027,13 €	116 870,36 €	
	Maison de santé de Chaudes-Aigues						50 000,00 €
16	Emprunt et cautions	500 327,11 €	2 215,25 €		155 500,00 €	90 705,24 €	
	dont Pôle de santé de St-Flour	327,11 €	327,11 €		1 500,00 €	650,78 €	
	Maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère	110 000,00 €	23,00 €		2 000,00 €		
	Maison de santé de Pierrefort	103 100,00 €			1 000,00 €	1 800,00 €	
	Maison de santé de Valuéjols	286 900,00 €	1 658,14 €		1 000,00 €		
	Maison de santé de Chaudes-Aigues				150 000,00 €	88 254,46 €	
28	Dotation aux amort.	80 219,21 €	79 637,43 €		196 936,00 €	99 226,28 €	
041	Opérations patrimoniales	55 434,93 €			8 557,86 €	8 557,86 €	
021	Virement de la section de fonct.				158 118,60€		
	TOTAL RECETTES	1 393 842,34 €	484 702,46 €	726 469,43 €	535 139,59 €	445 954,61 €	493 826,00 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 173 062,05 €	- 146 584,69 €			- 127 061,78 €	
	RESULTAT DEFINITIF	- 119 073,08 €	-38 980,67 €			+ 19 842,52 €	

✓ **Maison de santé de Neuvéglise :**

- Solde des subventions DSIL (4 934,87 €) et Région (125 650,00 €)

✓ **Maison de santé de Pierrefort :**

- En RAR, solde des subventions du Département (194 466,00 €) et de la Région (249 360,00 €)

✓ **Maison de santé de Valuégols :**

- Solde des subventions DSIL (32 000,27 €), DETR (24 344,29 €) et Région (45 625 €)
- Acompte fonds de chaleur (14 900,80 €)

✓ **Maison de santé de Chaudes-Aigues :**

- Réalisation d'un emprunt de 88 254,00 €
- En RAR, subvention du Département (50 000,00 €)

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 68

VOTE : Pour : 59

Contre : 0

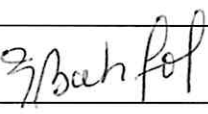
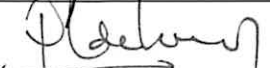
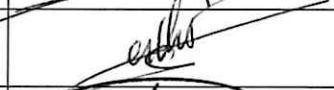
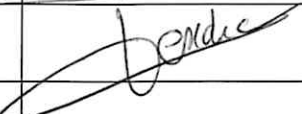
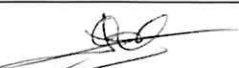
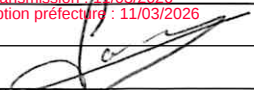
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

Date de convocation : 26 février 2026

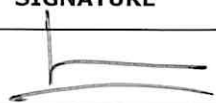
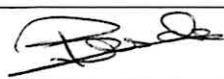
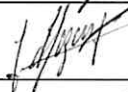
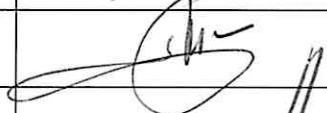
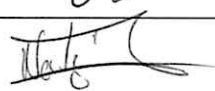
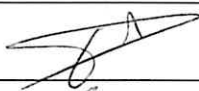
Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ANTONY Béatrice		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BATIFOL Nicole		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		DE LAROCHE Philippe ou CONDUTIER Jean-Luc	
BERTHET Jean-Paul		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou BAGUET Hervé		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou CUSSAC Thierry	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GENDRE Vital ou VERRIERE Louis	
BOULDOIRES Éric		GLANDIERES Gilbert	
BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	

Accusé de réception en préfecture
015-200066560-20260304-DELIB2026-043-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

SAINT-FOUR COMMUNAUTE – MAISONS TERRITORIALES DE SANTE

CFU 2025

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PETITIMBERT Marie	
GRENIER Christian		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
GUIBERT Martine		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUGNET Marc	
JOURQUIN Axel ou BRIQUEZ Agnès		PRIVAT Jean-Claude	
LAROUSSINIE Jonathan		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
LESTEVEN Nathalie		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MALLET Annick		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MAURY Bernard		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		RICHARD Jeanine	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MIRAL Daniel ou GUY Michel		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUSSEL Robert	
MOULIADE Gérard		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NEGRE Marine		VICARD Maryline	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VIGIER Hervé	
PERRIN Jean-Luc		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président de séance,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

Le Président de séance,

11 MARS 2026

; et de la publication le

11 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20260304-DELIB2026-043-BF
 Date de télétransmission : 11/03/2026
 Date de réception préfecture : 11/03/2026

